L'étude

L ‘étude dirigée est un service municipal payant organisé par la ville de Meulan-en -Yvelines.

Elle est réservée aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune du (CP au CM2).
Le nombre de place est limité.

Lieux : Ecole Pasteur ou groupe scolaire Paradis : de 16h30 à 18h00.

La fréquentation à l’étude dirigée implique obligatoirement la constitution d’un dossier d’inscription ANNUEL.

Les documents demandés sont les mêmes que pour la restauration scolaire, soit :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (Facture électricité, Eau ou téléphone sauf portable)
- L’attestation d’assurance de Responsabilité Civile de/des enfants

Tarifs :

MEULANAIS :
- 4,16 € par jour d'école et par enfant
 Réduction de 10 % par mois pour le deuxième enfant, 20 % pour le troisième enfant et ainsi de suite.
- 8,32 € par jour et par enfant en cas de non-réservation.

EXTÉRIEURS :
- 5,02 € par jour d'école et par enfant
- 10,04 € par jour et par enfant en cas de non-réservation.

DÉPASSEMENT HORAIRE :
- 14,09 € pour chaque dépassement horaire.

Réservation :

Fréquentation régulière : réservation de 1 à 4 jours de fréquentation par semaine pour l’année scolaire.

Fréquentation occasionnelle : réservation à la demande dans le délais impartis (8 jours à l’avance)

Annulation :

Les annulations se font 8 jours à l’avance.

Seules les absences pour raison médicale feront l’objet d’une exonération de facturation (sur présentation d’un certificat médical de l’enfant dans les 5 jours suivants le premier jour d'absence)

Il sera appliqué un tarif majoré pour toute fréquentation non réservée 8 jours à l’avance.

Aucune réservation ou annulation d’étude ou de cantine ne sera prise par téléphone, mais se fera uniquement via l’Espace citoyens.

Adresse

Hôtel de Ville
10, place Brigitte Gros
78250
Meulan-en-Yvelines
Contact

Accueil de la Mairie

10, place Brigitte Gros

78250 Meulan-en-Yvelines

01 30 90 41 41